

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le 20 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BOUSCHON, S. CIVIER, B. DE FOMMERYVAULT (proc de G. JALADE), P. GAILLARD, B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, JC. COURT, L. BUFFET (proc de G. SAUCLES), JY. PONTIER, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), D. BERAL (proc de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOLLIERE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA (proc de A. BASTIDE), J. SEBASTIEN, S. REYNIER, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON (proc de J-C FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA), P. MANENT.
Mesdames MC SAUSSAC (proc de G.DOZ), M. ALLAMEL, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. FAURE (proc de J. DURIEU), C. SUCHET (proc de F NOGIER), MF. MARTIN (proc de C. PASTRE), D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 15

Votants : 50

Absents : 5

Date de convocation : 14/02/2020

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs A. LOYET, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, A. CHIRAUSSSEL et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : Soutien au projet « sois artisan de ton avenir » par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche-2020-2021

L'action proposée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), « sois artisan de ton avenir » dans le cadre du contrat ville d'Aubenas, répond à une problématique soulignée par le Contrat Local de Développement (groupe de travail jeunesse) de la CCBA et par l'étude Enfance-Jeunesse réalisée par la CCBA au cours des années 2018-2019 : la difficulté pour les jeunes du territoire à construire leur projet d'orientation professionnelle. Cette action s'inscrit dans l'expérimentation au titre de la jeunesse.

Les objectifs de cette action sont de :

- Renforcer l'accompagnement des Jeunes dans leur orientation professionnelle
- Ouvrir les champs des possibles pour les jeunes en matière de projets professionnels et de formations
- Concourir à l'acquisition de repères citoyens par la découverte du monde professionnel.

Cette action « sois artisan de ton avenir » est orientée autour de trois actions clés :

- **Action 1 - Ateliers sur la découverte de la diversité des métiers de l'artisanat :**

Le projet s'inscrit en direction des jeunes afin de nourrir leurs connaissances sur la diversité des métiers et les intégrer dans leurs projections de projets professionnels et personnels. Ces temps de découverte s'appuieront sur des modes d'animations variés, attractifs, innovants et adaptables à la typologie des publics. Ils pourront prendre la forme d'ateliers thématiques, de témoignages, d'intervention de l'Artimobile. Ce dernier est un concept innovant autour d'un véhicule aménagé et équipé d'outils numériques permettant l'exploration des métiers en autonomie et pouvant se mixer avec des temps collectifs. Un partenariat avec les établissements scolaires devra être mis en place.

- **Action 2 - Ateliers sur la connaissance de dispositifs de formation par l'apprentissage :**

Il s'agira d'informer les jeunes sur les filières de formation et plus spécifiquement sur la formation en alternance par la voie de l'apprentissage en s'appuyant par exemple sur des témoignages de professionnels artisans et de jeunes en formation, voire par une visite d'un Centre de Formations pour Apprentis.

- **Action 3 – A la découverte de l'artisanat pour un public scolaire :**

Dans le prolongement de la découverte des métiers, cet axe d'action s'adressera à des jeunes scolarisés pour leur permettre de s'immerger dans l'univers d'une entreprise artisanale sur la base d'une démarche volontaire. Cela se déroulera durant les vacances scolaires dans l'objectif de construire et / ou valider un futur projet professionnel et de travailler leur réseau.

Les publics ciblés sont des jeunes issus du QPV mais aussi les jeunes issus de l'ensemble des communes de l'intercommunalité :

- Non scolarisés de 16 à 25 ans (Actions 1 et 2),
- Scolarisés : jeunes des deux derniers niveaux d'enseignement des collèges (3ème et 4ème) ou des lycées (Action 1 ,2 et 3).

Pour les actions en direction du public scolaire, compte tenu du calendrier scolaire, il est nécessaire de prévoir d'inscrire des actions sur l'année scolaire suivante 2020-2021. En effet, la mise en œuvre des actions nécessite d'enclencher des collaborations avec les établissements scolaires concernés. Comme l'année scolaire 2019/2020 est démarrée, les établissements ont d'ores et déjà calé la quasi-totalité de leur programmation sur cette année.

Il faut noter que cette action sera réalisée en cohérence et en partenariat avec les interventions de l'animatrice du PIJ Itinérant.

L'objectif est de pouvoir toucher 100 jeunes (sensibilisés aux métiers artisanaux) et d'avoir une trentaine de stagiaires.

Budget prévisionnel pour ce projet :

Pour 2020-2021 :

- **Le coût total prévisionnel du projet (fonctionnement) s'élève à : 10 785 €**

Ce projet est soutenu par :

DDCPSPP	3 250 €
Conseil Départemental	1 600 €
Commune d'Aubenas	780 €
Communauté de communes Bassin d'Aubenas	1 850 €
Autofinancement	3 305 €
Total recettes	10 785€

Le montant s'élève à 1 850 € pour la CCBA.

En contrepartie, la chambre des métiers s'engage à fournir à la CCBA le bilan de cette action au plus tard dans les trois mois suivants la fin.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le financement de l'action « sois artisan de ton avenir » portée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche et par conséquent le versement à la CMAA de la participation de la communauté de communes à hauteur de 1 850€.
- D'autoriser le président à signer tout document en lien avec cette action.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 21 février 2020
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200220-DEL20022020-29-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020